

LA POLITIQUE HANDICAP DU CENTRE HOSPITALIER

Historique

Le Centre Hospitalier a engagé depuis 2009 une « politique handicap ». Elle a pour objectif de mieux insérer les agents ayant une capacité de travail réduite, suite à une maladie ou un accident, que cette situation soit antérieure à leur embauche ou qu'elle soit survenue depuis.

Le Centre Hospitalier de Fougères a conventionné pour la première fois avec le FIPHFP (Fond pour l'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Hospitalière) le 14 décembre 2009 puis une deuxième fois le 23 octobre 2013, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et d'offrir aux agents en situation de handicap le niveau de compensation nécessaire et suffisant pour exercer leurs compétences.

La loi du 5 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » a refondu en profondeur la politique du handicap en France en s'inscrivant dans une perspective inclusive, mettant en avant la compensation et l'accessibilité. Cette loi réaffirme l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les employeurs publics à hauteur de 6% de leur effectif.

En 2012 l'établissement désigne un référent handicap chargé du suivi et de la mise en œuvre de la convention avec le FIPHFP. Dans un contexte budgétaire et organisationnel contraint, l'accompagnement des agents en situation de handicap dans l'esprit de la loi de 2005 est un enjeu d'actualité fort.

Par ailleurs, le CHF participe et contribue au développement d'un programme de recherche « Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique en partenariat avec l'EHESP », dans le cadre du **réseau handicap Grand Ouest** (régions Bretagne, Pays de Loire et départements limitrophes des régions Centre et Basse Normandie), créé en 2012.

La politique

Le Centre Hospitalier de Fougères met tout en œuvre pour aménager et adapter les postes de travail, garantir durablement le maintien dans un emploi, améliorer les conditions de travail et lutter contre la désinsertion professionnelle des agents en situation de handicap. Il a aussi pour objectif la sensibilisation de tous pour favoriser l'insertion dans les équipes de travail, des personnes en situation de handicap.

L'institution apporte, chaque fois qu'elle le peut, son soutien aux personnes reconnues travailleurs handicapés en difficulté, avec dignité et efficacité pour s'inscrire dans sa mission de service public.

L'établissement prend ses responsabilités pour protéger la santé de ses agents, les mesures indispensables et appropriées pour les accompagner et leur venir en appui lorsque ceux-ci sont affectés dans leur santé physique ou mentale.

Plusieurs actions d'information, de sensibilisation et de formation

- En 2009 : création et distribution à tous les agents du premier fascicule intitulé : « Guide du handicap et du maintien dans l'emploi au CHF ».
- En 2014, Handi Théâtre : séances interactives avec une troupe de théâtre, sur une demi journée, proposées à l'ensemble du personnel du CHF sur le handicap en milieu du travail : « Tous pareils, Tous différents ».
- En 2015, Handi BD : livret d'informations « Être travailleur handicapé au CHF » distribués à tous les agents et étudiants des Instituts de Formation (1100 exemplaires). Livret illustré par les enfants de l'École de dessin de Fougères.
- Depuis 2008, le CHF participe à « Handi café » organisé par le collectif handicap du Pays de Fougères durant la semaine de l'emploi des personnes handicapées. Il s'agit de rencontres entre employeurs potentiels et personnes handicapées en recherche d'emploi. Cette participation a permis l'embauche de 14 personnes handicapées depuis 2009.

Embauches directes	
2008	0
2009	1
2010	2
2011	3
2012	2
2013	3
2014	1
2015	2 au 31/08

Les aides du FIPHFP

Le FIPHFP accompagne les employeurs dans leur recherche de financements avec une liste précise d'aides telles que

- Les adaptations du poste de travail.
- Les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne handicapée.
- Les aides versées par les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de vie personnelle des salariés en situation de handicap.
- La formation et l'information des travailleurs handicapés.
- Les dépenses d'études.
- La formation et l'information des personnels.
- Les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

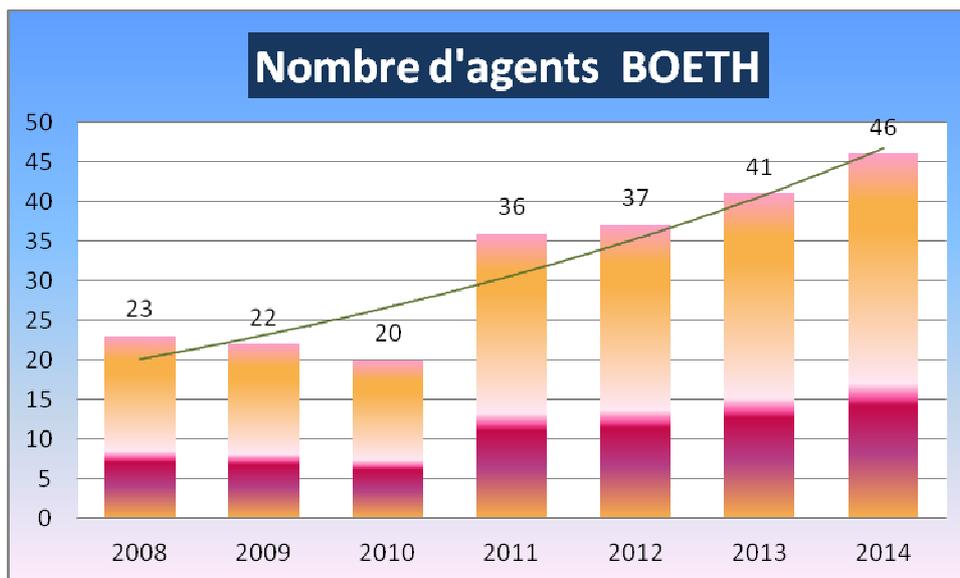
Un groupe de pilotage « COPIL Handicap » a été constitué pour la durée 2014/2016 de cette convention afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Le COPIL handicap a pour mission de promouvoir la Politique Handicap dans l'établissement et de renseigner l'ensemble des agents sur la politique handicap engagée depuis 2009 au Centre Hospitalier de Fougères.

Composition du COPIL Handicap :

- Le Directeur des Ressources Humaines.
- Le Référent handicap.
- Une Cadre supérieure de la Direction des soins.
- Les IDE du service de santé au travail.
- Le médecin désigné par la CME.
- La cadre du pôle Médecine - Filière Gériatrique - Urgences.
- La Cadre du Pôle Interventionnel - Femme-enfant et Médico technique.
- La cadre des services Médecine - Chirurgie - Obstétrique.
- Un cadre des services techniques et logistiques.
- Une cadre des services administratifs.
- Un Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé.
- Des membres titulaires du CHSCT.

Statistique : Evolution du nombre de salariés Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (BOETH) au Centre Hospitalier de Fougères



2014 = 46 salariés soit 6,56% des agents

